

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN128

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, supprimer les mots « , à l'inverse, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.